



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
de l'administration pénitentiaire**

SOUS-DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
ET DES RELATIONS SOCIALES

Paris, le 11 juillet 2025

Bureau de la gestion des personnels (RH4)

Mesdames et Messieurs les directeurs
interrégionaux des services pénitentiaires

Section des personnels de surveillance

Madame la cheffe du service national du
renseignement pénitentiaire

Dossier suivi par :

mobilite-ps.dap-sa-rh-rh4@justice.gouv.fr

Madame la directrice de l'école nationale
d'administration pénitentiaire

Madame la cheffe du pôle de soutien à
l'administration centrale

Objet : Note de résultats relative à la campagne de mobilité des surveillants et surveillants brigadiers du premier semestre 2025.

P.J. : Annexe 1 : Tableau de mutations ;
Annexe 2 : Fiche relative à la réservation des billets d'avion pour les agents mutés hors métropole.

J'ai l'honneur de vous communiquer les résultats de la campagne de mobilité des surveillants et surveillants brigadiers du premier semestre 2025.

1. Mutation des agents

La liste des agents mutés figure en annexe 1.

2. Dates de prise de fonction

La date est fixée au **1^{er} novembre 2025, délais de route pris.**

Les dates de prise de fonction des agents mutés en PREJ, sous réserve de leur habilitation, seront fixées ultérieurement, en fonction des résultats de la formation d'adaptation à l'emploi dédiée.

La date de prise de fonction des agents mutés au sein du **PREJ de Marseille- CP Marseille Beaumettes 3** et du **DAC de Nîmes**, est fixée au **1^{er} septembre 2025.**

La date de prise de fonction des agents mutés à l'ERIS de Lille est fixée au 1^{er} septembre 2025

La date de prise de fonction des agents mutés au CP Alençon Condé sur Sarthe, est fixée au 1^{er} octobre 2025 ;

La date de prise de fonction des agents mutés au CP Vendin le vieil est fixée au 1^{er} novembre 2025 ;

Pour tous les autres agents, qu'ils soient mutés sur des postes profilés ou non, la date de prise de poste est fixée au 1^{er} novembre 2025, délais de route pris.

La date de prise de fonctions est fixe et ne pourra être modifiée qu'en raison d'évènements graves, imprévisibles et indépendants de la volonté des agents, dûment justifiés, avant l'établissement de l'arrêté de mutation.

3. Dispositions communes à tous les agents ayant fait l'objet d'une mutation

Aucune demande d'annulation de mutation ne sera examinée par le bureau de la gestion des personnels (RH4), à moins que celle-ci ne soit liée à des **circonstances graves, exceptionnelles et imprévisibles**. Dans ce dernier cas, ces demandes devront être accompagnées des pièces justificatives, assorties d'un avis circonstancié de la direction interrégionale ou des directions interrégionales concernées (de départ et d'arrivée).

Les agents mutés sont tenus de rejoindre l'établissement dans lequel ils sont affectés, faute de quoi, ils s'exposeront à une procédure d'abandon de poste.

Seuls les agents remplissant les conditions de durée de service peuvent prétendre à une indemnité forfaitaire pour frais de changement de résidence, conformément aux textes en vigueur (cf. annexe 2).

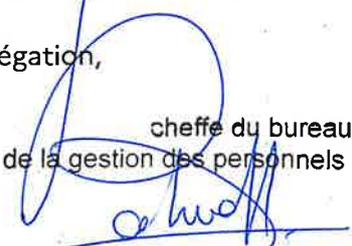
Vous voudrez bien assurer, dans les plus brefs délais, la diffusion de cette note et de ses annexes auprès des agents concernés, qu'ils soient en position d'activité ou en arrêt maladie (ordinaire, congé de longue maladie, congé de longue durée), en congés annuels, en congés bonifiés ou en détachement.

Le bureau de la gestion des personnels reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour le garde des Sceaux, ministre de la justice,

Par délégation,

cheffe du bureau
de la gestion des personnels


Véronique RODERO